



UNSA-Infos - Numéro 520 - 15 juin 2010

<http://www.unsa.org/>

Grèves et manifestations le jeudi 24 juin 2010

Les organisations, CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, se sont réunies le 14 juin. Depuis leur dernière réunion intersyndicale, elles constatent que le gouvernement persiste et signe dans son projet injuste sur les retraites.

Dans ces conditions, la journée de grèves et de manifestations du 24 juin, sur la base de l'appel de l'intersyndicale du 31 mai 2010, prend tout son sens. Les organisations appellent les salariés du public et du privé, les jeunes et les retraités, les privés d'emploi, à participer massivement aux manifestations organisées dans toute la France.

Les organisations, CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, se retrouveront dès qu'elles auront connaissance du document gouvernemental.

Le 14 juin 2010

Pour l'Île de France, la manifestation partira de la République à 14 heures

Énergie : les fédérations UNSA et CFE-CGC signent un accord d'entente électorale

C'est lors d'une conférence de presse le 10 juin que les fédérations UNSA Énergie et CFE-CGC Énergie ont signé, devant la presse, une alliance et présenteront des listes communes aux élections professionnelles chez Réseau de transports d'électricité (RTE), filiale d'EDF le 21 juin et aux élections CE et DP du 25 novembre dans toutes les entreprises de la branche. Une première dans cette branche des industries électriques et gazières (IEG).

Les deux secrétaires généraux, André Canovas (UNSA) et Christian Taxil (CFE-CGC) ont déclaré avoir des projets communs parmi lesquels l'opposition au projet de nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) et la dénonciation des dégâts causés par les privatisations. Ils s'allient pour construire un pôle réformiste conjuguant négociation et revendication pour renforcer la défense des salariés. Et dans ce domaine, il semble y avoir une vraie attente de la part des personnels.

Résultats d'élections professionnelles

A l'occasion des élections professionnelles au sein de la **MAIF** (5.200 salariés), l'UNSA a renforcé ses positions en progressant de 12,15% à 14,39% (537 voix sur les 3.731 suffrages exprimés), se plaçant ainsi quatrième organisation syndicale.

Dans un contexte de concurrence exacerbée du fait de la nouvelle loi sur la représentativité (une liste supplémentaire), l'UNSA confirme sa première place au sein du groupe **Canal +**. Son syndicat « + Libres » remporte 42,46% des voix (952 voix sur 2.242 suffrages exprimés), loin devant la CFDT et la CGC. FO (1,16%) et la CFTC (9,46%) ne sont plus représentatives.

Les élections servant à désigner les représentants du personnel au comité technique paritaire central du réseau SCEREN-CNDP (**documentation pédagogique**) se sont tenues récemment.

Malgré une diminution du nombre d'inscrits entre 2004 et 2010 (211 électeurs de moins, soit 14,6%), l'UNSA Éducation confirme scrutin après scrutin sa place de première organisation au SCEREN-CNDP et progresse en pourcentage de 30,8% en 2004 à 36,5% en 2010 (451 voix sur 1235 suffrages exprimés). L'écart se creuse avec la 2^{ème} organisation (FSU : 20,57%), tant en voix qu'en pourcentage.

Lors des élections au sein de l'établissement public administratif Masse des Douanes (gestion du parc immobilier) avec 7 listes en présence, l'**UNSA Douanes**, a progressé de 0,6%, elle obtient 13,16%, avec 1.629 voix sur les 12.379 suffrages exprimés. Ce score place l'UNSA en quatrième position devant FO (10,96%) qui perd 1,75 point.

Lors du renouvellement du comité d'établissement de la société **SECURITAS** région Est, l'UNSA progresse de près de trois points avec 70 voix sur 515 suffrages exprimés, soit 13,59%.

Dans le secteur de l'aérien, l'UNSA, à travers le SNMSAC, décroche la deuxième position au sein de l'entreprise « ORLY Customers Assistance » (filiale du groupe Europe Handling) avec 24 voix sur les 75 suffrages exprimés, soit 32%.

La réforme controversée des collectivités territoriales

Le projet de loi controversé sur la réforme des collectivités territoriales a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, le 8 juin dernier, à une très faible majorité soit par 276 voix contre 240, démontrant ainsi la difficulté du gouvernement à convaincre malgré des amendements retenus au cours du débat.

Ces amendements ont porté essentiellement sur :

- les nouveaux conseillers territoriaux appelés à siéger à la fois au conseil départemental et au conseil régional, leur nombre et leur mode de scrutin,
- les nouvelles modalités pour les départements et les régions de l'usage plus restreint de la clause de compétence générale, et de leur participation plus cadrée aux besoins d'investissement des communes ou des intercommunalités par le biais de financements croisés,
- l'extension de l'intercommunalité,
- la mise en place des métropoles.

L'UNSA, attachée au principe de décentralisation, estime que cette réforme a été mal engagée. En effet, elle n'a pas intégré d'emblée la problématique de la nécessaire clarification des compétences, des relations de l'Etat et des collectivités territoriales et de l'autonomie financière de celles-ci. L'UNSA considère que cette réforme, à ce stade du débat, constitue une régression.

L'UNSA réaffirme qu'une réforme ambitieuse du fonctionnement des collectivités territoriales doit avant tout profiter aux habitants et aux usagers des services publics dans un cadre renforcé de démocratie de proximité et de développement équilibré des territoires.

Les débats vont maintenant se poursuivre en seconde lecture au Sénat les 27, 28 et 29 juin prochain.

L'UNSA sera attentive à l'évolution de cette importante réforme qui impacte l'avenir des services publics de proximité et des personnels. Les services publics demeurent un facteur indispensable de cohésion sociale dans une société de plus en plus dure où la solidarité est mise à mal.

Appel national pour l'école publique :

Le cap des 200 000 signatures est franchi

L'appel national pour l'école publique lancé fin janvier par six organisations, dont l'UNSA Éducation et le SE-UNSA, vient de franchir le cap des 200.000 signatures. L'UNSA fait partie des 40 organisations qui ont rejoint cet appel.

C'est un vrai succès. Mais nous pouvons encore faire mieux, nous devons faire mieux en le diffusant largement.

Nous avons jusqu'au 19 juin pour signer et faire signer la pétition : www.appelpourlecolepublique.fr

Cet appel se prononce clairement en faveur de l'école publique, laïque et gratuite. Cette école est aujourd'hui menacée par des choix politiques qui favorisent le privé et encouragent le consumérisme

éducatif. Dernièrement encore, un document du gouvernement détaille par le menu et avec un cynisme absolu, les différentes manières de supprimer 16 000 postes supplémentaires dans l'Éducation.

L'UNSA vous invite à participer nombreux avec vos amis, collègues et proches aux rassemblements qui auront lieu dans toute la France le samedi 19 juin. Ces rassemblements de « citoyens-militants » de l'École publique seront l'occasion de populariser « l'Engagement du 19 juin 2010 » qui reprend le dernier paragraphe de la pétition et d'affirmer haut et fort notre opposition à l'asphyxie programmée de notre service public et laïque d'Éducation.

Pour la région parisienne, rendez-vous est donné à Paris, place de la République à 14h30. Alain Olive, secrétaire général de l'UNSA, sera présent.

Défenseur des droits : une régression

L'UNSA considère, avec la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) dans son avis du 4 février 2010, que le projet de loi organique relatif au Défenseur des droits constitue une régression. En effet, ce projet prévoit de supprimer les autorités indépendantes que sont le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) ainsi que la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), afin de confier leurs missions au nouveau Défenseur des droits. Demain, il est à craindre que ce soit le tour du Contrôleur général des lieux de privation de liberté. Ces différentes autorités ont fait la preuve de leur efficacité et de leur indépendance dans la défense des droits fondamentaux. Quant au futur Défenseur des droits, il mêle des fonctions relevant de logiques différentes, il ne donne pas de gages réels de son indépendance, il souffre d'un risque important d'arbitraire, il dispose de pouvoirs réduits, il n'améliore pas la visibilité des institutions.

Pour l'UNSA, le Défenseur des droits, autorité constitutionnelle, aurait pu représenter une avancée s'il s'était inscrit dans l'architecture institutionnelle comme garant de l'indépendance des diverses autorités. C'est ce que refuse le projet de loi.

Pour l'UNSA, l'essentiel est d'assurer une défense efficace et effective des droits de l'homme. Cela requiert des autorités spécifiques, indépendantes, dotées des pouvoirs et des moyens nécessaires. C'est ce qui est remis en cause par le projet de loi.

En outre, l'UNSA s'indigne de la volte-face opérée par le Sénat qui le 2 juin dernier vote pour le maintien du Défenseur des enfants, distinct du Défenseur des droits, et qui le lendemain, sous la pression de l'Élysée, revient sur son vote. C'est un très mauvais coup porté à la protection des droits de l'enfant.

Notre république s'honorerait à mettre en place des autorités spécialisées réellement indépendantes pour veiller au respect des droits de l'homme et gagnerait à prendre en compte leurs critiques. Comme l'affirme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements ».

La CFDT a tenu son 47ème congrès

La CFDT a tenu son 47ème congrès, du 7 au 11 juin à Tours. Invitée à ses travaux, l'UNSA y était représentée par une délégation conduite par Alain Olive. Ce congrès aura été largement marqué par la période de crise économique et sociale et les débats qu'elle suscite quant aux réponses syndicales à apporter. Quitus a été donné à l'activité nationale avec un score record de 86,8% des mandats, confortant notamment la pratique de l'intersyndicale.

Si la CFDT a conforté son orientation globalement réformiste, les débats et, parfois, des votes du congrès ont indiqué une volonté de positionnement ferme face aux politiques gouvernementale et patronale. Il en fut ainsi sur la politique de retrait massif d'emplois dans la Fonction publique ou sur le développement de la précarité.

Les retraites auront été évidemment au cœur des préoccupations. Par la voix de son secrétaire général, François Chérèque, la CFDT a très fermement rejeté la remise en cause de la retraite à 60 ans, précisant que sa confédération n'était pas « dans une posture de négociations de contreparties », donc pas dans « une adaptation du projet du gouvernement » mais qu'elle défendait « un projet alternatif ». Ce dernier, tracé dans la résolution générale, souhaite régler à la fois la question des inégalités et celle du financement. Au terme d'un débat assez serré au congrès, il retient le principe d'un allongement d'un allongement de la durée de cotisations sous condition « d'un partage des gains d'espérance de vie et d'une possibilité de choix renforcée ».

François Chérèque a été réélu pour un troisième mandat.

A l'OIT :

Carton rouge au travail des enfants

A l'initiative de l'Organisation Internationale du Travail, chaque année le 12 juin est l'occasion de rappeler l'importance cruciale de combattre partout dans le monde le travail des enfants. A la veille de cette journée mondiale, la Conférence internationale du Travail réunie à Genève, a examiné le rapport global sur le travail des enfants.

Présentant ce rapport, le Directeur Général du BIT a constaté qu'au moment où « des milliards de personnes sont prises par l'excitation de la Coupe du monde, quelque 215 millions d'enfants sont au travail pour leur survie. L'éducation et le jeu sont un luxe pour eux. Les progrès vers la fin du travail des enfants marquent le pas et nous ne sommes pas sur la bonne voie pour mettre fin aux pires formes de travail des enfants d'ici 2016. Nous devons reprendre de l'élan. ».

Cela fait maintenant dix ans que la convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants est entrée en vigueur. A ce jour, plus de 90% des États membres de l'OIT ont ratifié cette convention. Des millions d'enfants travailleurs ont bénéficié de la campagne de la convention contre des pratiques telles que l'utilisation des enfants à des fins d'esclavage, de travail forcé, traite, servitude pour dettes, servage, pornographie, recrutement forcé ou obligatoire en vue de leur utilisation dans des conflits armés et toutes formes de travail susceptibles de nuire à leur sécurité, santé ou moralité.

Malgré les progrès réalisés, trop d'enfants sont encore astreints à des formes de travail totalement inacceptables. Les États membres de l'OIT ont fixé comme objectif l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016. Parvenir à cet objectif exige qu'un accroissement majeur de l'effort et de l'engagement soit entrepris. A cet effet l'OIT engage ses membres à :

- redoubler d'efforts dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants de toute urgence.
- intensifier les efforts au niveau mondial, national et local pour que les mesures de lutte contre toutes formes de travail des enfants soient partie intégrante des stratégies pour la réduction de la pauvreté, la protection sociale et la planification de l'éducation.
- renforcer l'engagement politique et social de lutte contre le travail des enfants avec les partenaires sociaux et la société civile.

Voir, écouter les émissions de l'UNSA» : <http://www.unsa.org/?-Media-.html>

S'abonner gratuitement aux publications électroniques de l'UNSA

**UNSA-Infos - UNSA Retraités - Form Prof – Transversale
Quoi de neuf - La lettre des IRP**

<http://www.unsa.org/?page=inscription>